

TROPHÉE « Dessert sur assiette, thème déclinaison de Pommes d'Alsace » Lundi 5 septembre 2022

Article 1 THÈME

Le dessert sur assiette : il s'agit de présenter 4 desserts sur assiette de taille standard. Le dessert a pour thème : « déclinaison de Pommes d'Alsace » avec un sorbet ou une glace à ramener.

Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce trophée est ouvert aux professionnels Pâtisseries d'Alsace, **qui travaillent dans un restaurant**. Peuvent y participer le chef d'entreprise, le chef de fabrication et tout ouvrier. Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou refuser ces demandes sans justifications.

Article 3 DATE & LIEU

Vous devez vous présenter le lundi 5 septembre (l'horaire vous sera communiqué ultérieurement : un planning sera transmis fin août). Le rendez-vous sera au stand des pâtisseries, au Jardin des Délices – Parc des Expositions à Strasbourg.

Article 4 INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au 30 août 2022. Le nombre de place est limité.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : Corporation des Pâtisseries - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 – SCHILTIGHEIM, ou par mail contact@uca67.fr.

Article 5 OBLIGATION

Vous devrez réaliser votre dessert sur place, devant le public. Il devra être composé de 4 textures différentes. Vous disposerez d'1h30 pour la création et mise en œuvre de votre dessert sur assiette (4 assiettes sont à présenter). Tous les ingrédients pesés, le matériel de fabrication et de dressage doivent être apportés. Toutes les réalisations doivent être élaborées sur place (sauf la glace qui peut être réalisée en amont) L'espace est équipé d'un four mixte (grille 60*40cm), 4 plaques à inductions, un frigo.

Article 6 JURY

Le jury est composé de professionnels et d'une personnalité extérieure. Le Président du jury est obligatoirement un professionnel. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La présence des candidats est impérative lors de la remise des prix le lundi 5 septembre à l'espace « Théâtre du goût » au Jardin des Délices à partir de 17 heures. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

Article 8
PRIX

1^{er} prix : Trophée « Dessert sur Assiette, thème déclinaison de Pommes d'Alsace », offert par l'un de nos fournisseurs. La remise des prix se fera le lundi 5 septembre 2022 à 17h.

Article 9
MODIFICATION DES
RÈGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 10
ACCEPTATION DES
RÈGLES

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière la plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.



BULLETIN D'INSCRIPTION

« Dessert sur assiette, thème déclinaison de Pommes d'Alsace »

Lundi 5 septembre 2022

NOM, Prénom : _____

Pâtisserie : _____

Adresse complète : _____

Tél : __/__/__/__/__/

Mail : _____

Date : __/__/__

Signature :

